



C Q P M

Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie

Valider et valoriser vos compétences professionnelles

Les objectifs

- **Valider et reconnaître votre savoir-faire professionnel**
- **Obtenir un certificat reconnu au plan national pour tous les métiers de l'industrie**

Notre démarche

Ingénierie du dispositif

- Analyser vos activités professionnelles
- Cibler le certificat (référentiel professionnel) le mieux adapté aux activités exercées ou souhaitées

Mise en œuvre

- Réaliser une évaluation préformative afin de préconiser un parcours de formation personnalisé
- Accompagner la validation de vos compétences professionnelles (jury paritaire)

Bénéficiaires

- Les salariés de la métallurgie
- Les demandeurs d'emploi et les intérimaires sous certaines conditions 

Les conditions :

Les demandeurs d'emploi et intérimaires ayant validé leurs compétences par le dispositif des CQPM se verront délivrer une attestation d'équivalence. Cette dernière peut être validée au titre du CQPM si le candidat intègre une entreprise de la métallurgie dans l'année suivant la date de délivrance de cette attestation.



Philippe DE OLIVEIRA – Directeur Assistance Conseil RH - ODIL
Catherine BONY – Assistance ODIL CQPM – **04 77 92 89 78**